

Document

Secret des sources du "Monde" : le procureur Courroye désavoué

(lemonde.fr)

6 mai 2011

Le désaveu, pour Philippe Courroye, le procureur de Nanterre, est cinglant. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Bordeaux a considéré, dans un arrêt rendu le 5 mai – dont *Le Monde* a eu connaissance –, que la procédure lancée en septembre 2010 à l'encontre de la juge Isabelle Prévost-Desprez, pour "*violation du secret professionnel*" était entachée d'illégalité.

En conséquence, les magistrats ont annulé l'essentiel de l'enquête. Ils ont fondé leurs arguments sur le fait que M. Courroye avait demandé aux services de police de se procurer les "fadets" – facturations téléphoniques détaillées – de deux journalistes du *Monde*, censés être en relation avec M^{me} Prévost-Desprez.

La chambre de l'instruction a estimé que cette initiative procédurale était totalement illégale. M. Courroye avait saisi l'Inspection générale des services (IGS), demandant aux policiers d'identifier les numéros de téléphones portables personnels et professionnels des deux journalistes du *Monde* puis de recenser les appels entrants et sortants, incluant les SMS échangés, dans la période allant du 23 juillet au 2 septembre 2010.

Consigne était aussi donnée d'identifier les titulaires des lignes des correspondants des journalistes.

Dans ses attendus, l'arrêt rappelle qu'à aucun moment, "*l'accord des intéressés, qui n'ont d'ailleurs pas été entendus au cours de l'enquête, n'a été recueilli*", ce qu'exige pourtant l'article 77-1-1 du code de procédure pénale. Il y a, selon les magistrats, une "*violation manifeste*" de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881.

Le Monde, toujours dans ce dossier, a déposé au tribunal de grande instance de Paris une plainte avec constitution de partie civile, pour "*violation du secret des sources*".

DEUX PERQUISITIONS AU DOMICILE DE Me METZNER

Par ailleurs, le juge bordelais Jean-Michel Gentil, accompagné de policiers de la brigade financière, a conduit à la mi-avril deux perquisitions, à Paris, au domicile et au cabinet de l'avocat Olivier Metzner, qui conseille la fille de la milliardaire, Françoise Bettencourt-Meyers, mais aussi Dominique de Villepin.

Les perquisitions ont été menées dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour "*atteinte à l'intimité de la vie privée*". Les enquêteurs étaient à la recherche d'éléments susceptibles d'éclairer les conditions dans lesquelles les fameux enregistrements clandestins opérés par son majordome, au domicile de Liliane Bettencourt, ont été publiés par le site Mediapart.